

Premier Ministre

Centre des Hautes Etudes
sur l'Afrique et l'Asie Modernes
(CHEAM)
13, rue Dufour
75006 Paris

Institut Français de Recherche
Scientifique pour le Développement
en Coopération
(ORSTOM)

213, rue La Fayette
75010 Paris

**LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET
LA VALORISATION DU POTENTIEL ECONOMIQUE
DE LA GUINEE**

53ème Session de Perfectionnement
du CHEAM 1992-1993

TRAVAIL DE FIN D'ETUDES

Par

Pierre GEORGES-COTY
Attaché Principal d'Administration
de la Recherche

Service des Relations Extérieures
(ORSTOM)

8 Juin 1993

LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET LA VALORISATION DU POTENTIEL ECONOMIQUE DE LA GUINEE

*"Nous les Guinéens nous sommes
comme ces naufragés de la mer
qui risquent de mourir de
soif alors qu'ils sont
entourés d'eau"*

INTRODUCTION

La France en particulier, mais aussi de nombreux autres bailleurs de fonds, apportent leur appui à la Guinée soit dans le cadre bilatéral, soit dans celui des Organisations Internationales (F.M.I., Banque Mondiale, CEE par exemple). Certes tous les pays africains de la Région bénéficient aussi d'une aide extérieure. Mais dans le cas de la Guinée, l'assistance de pays tiers peut sembler paradoxale compte tenu de l'importance des ressources naturelles dont elle dispose.

Sur le plan économique la Guinée a en effet beaucoup d'atouts dans son jeu.

Le pays bénéficie de bonnes conditions climatiques pour certaines productions agricoles, et possède l'un des sols les plus fertiles du continent (7 millions d'hectares de terres cultivables soit 25 % de la superficie du territoire environ).

Ces terres sont aptes :

- à la culture du riz, du maïs, du mil. (En 1958 la Guinée était l'un des premiers greniers à céréales de l'A.O.F.) ;
- à la culture des plantes à tubercules (manioc, igname, patates douces) ;
- aux produits agricoles d'exportation : fruits (bananes, ananas, mangues, pêches etc), oléagineux, coton, tabac, thé, caoutchouc, café. (En 1958 le café était le premier produit d'exportation de la Guinée) ;
- à l'élevage.

La Guinée dispose aussi en raison de son relief, de l'importance des précipitations, des cours d'eau qui la sillonnent, de nombreux sites hydroélectriques aménageables.

Les ressources halieutiques de son plateau continental sont abondantes.

Mais la chance principale de la Guinée réside dans la richesse de son sous-sol. Celui-ci renferme

- les réserves de bauxite les plus importantes du monde (huit milliards de tonnes soit le tiers des réserves connues) ;
- d'importants gisements de fer à haute teneur (deux milliards de tonne de minerai) ;
- des gisements de diamant, d'or, de cuivre, de cobalt, de chrome, de nickel, d'uranium etc.

La Guinée ne manque pas non plus de moyens humains pour développer son agriculture, exploiter ses minerais, promouvoir une métallurgie par le couplage des matières premières et de l'énergie hydro-électrique, développer une industrie manufacturière, etc. La population vivant en Guinée était estimée à 6.935.000 habitants en 1991.

Roland Pré, qui fut Gouverneur de la Guinée de 1948 à 1951 s'enthousiasmait en pensant à l'avenir prometteur réservé à ce pays : *"Ses incroyables richesses naturelles lui permettent de mettre sur pied immédiatement ses exploitations minières et ultérieurement, une grande industrie lourde, base de toute activité moderne ; ses ressources agricoles et son climat lui permettent de faire vivre, à un haut standard de vie, les populations européennes et africaines qui animeront son industrie ; ses rizières, aménagées rationnellement, non seulement approvisionneront largement les populations, mais pourront encore alimenter un important commerce d'exportation ; enfin, les plus brillantes perspectives sont ouvertes à l'élevage..."*.

Cet ancien Gouverneur a été cependant beaucoup trop optimiste. En effet, la Guinée fait aujourd'hui partie du groupe des Pays économiquement les Moins Avancés ; elle a même eu, en 1990, le triste privilège d'être lanterne rouge du classement des pays selon l'indice du développement humain du PNUD (voir ANNEXE I).

Les causes d'ordre matériel ne pouvant expliquer à elles seules ce classement, l'on peut conjecturer que le facteur humain joue un rôle capital dans le décalage qui existe entre le potentiel économique de la Guinée et le profit que le territoire tire de ses ressources.

Nous nous proposons de mettre l'accent sur ce point en nous référant aux trois périodes suivantes de l'histoire de la Guinée.

- * PERIODE COLONIALE - (du 17 décembre 1891 - date à laquelle la Guinée française a été constituée par décret en unité administrative autonome au sein de l'A.O.F. - au 2 octobre 1958, date à laquelle le pays a acquis son indépendance).
- * PREMIERE REPUBLIQUE - 2 octobre 1958 à mars 1984
- * DEUXIEME REPUBLIQUE - (Mars 1984 à nos jours)

*

PREMIERE PARTIE

I - LA PERIODE COLONIALE

Les Guinéens ont été peu associés à l'organisation et à la direction des activités administratives et économiques se déroulant sur leur territoire ; par ailleurs peu de jeunes guinéens ont été préparés à exercer des responsabilités administratives ou économiques. De ce fait les Guinéens n'ont pu faire l'apprentissage de la gestion des affaires, ce qui constituera un handicap majeur au moment de l'accès à l'indépendance.

1.1 Participation insuffisante des Guinéens à l'Administration du territoire

A tous les niveaux où s'exerçait le pouvoir de gestion du territoire, si l'on excepte celui du village, les postes de direction et d'encadrement étaient tenus par des fonctionnaires de l'Administration française (Services du Gouvernement général à Dakar, du Gouvernement du territoire à Conakry, les vingt Cercles administratifs, les subdivisions, les Institutions et organismes qui gravitaient autour du Gouvernement général de Dakar ou du Gouvernement de la Guinée).

Les fonctionnaires autochtones n'occupaient le plus souvent que des postes subalternes, d'agents techniques, de surveillants, d'employés, de commis, par exemple.

Cette situation n'était pas celle qu'avaient voulue les participants à la conférence de Brazzaville en février 1944. Ils avaient exprimé le souhait de *"voir la responsabilité des peuples coloniaux peu à peu formée et élevée afin qu'ils se trouvent associés à la gestion de la chose publique dans leur pays"* et recommandé que ces peuples *"s'acheminent par étape de la décentralisation administrative à la personnalité politique"*.

Certes les représentants guinéens du territoire aux assemblées métropolitaines d'une part, au Grand Conseil Fédéral de Dakar, ou à l'Assemblée territoriale de Conakry d'autre part, pouvaient se familiariser aux affaires publiques. Il convient de noter cependant que le nombre de sièges réservés aux territoires africains était très faible, que le système du double collègue s'appliquait, ce qui réduisait encore la représentation des autochtones dans ces assemblées. De plus au niveau du territoire, l'Assemblée n'avait un droit de regard que sur les matières dites décentralisées (organisation de l'Administration locale, de l'Enseignement primaire et secondaire, de l'Economie et des Affaires sociales). Les autres matières, considérées comme appartenant au "domaine commun", étaient traitées au niveau de la Métropole ou de Dakar.

Cependant une amélioration importante eut lieu après la promulgation de la loi cadre adoptée le 23 mars 1956. Celle-ci élargit les pouvoirs des représentants locaux dans les assemblées territoriales en ce qui concerne l'organisation et la gestion de leur territoire. Le but poursuivi était *"d'élargir les responsabilités des dirigeants africains au niveau des territoires et de donner aux hommes de base l'occasion de faire leur apprentissage dans les institutions au niveau de la subdivision et du cercle"* (Bernard Cornut-Gentille, Haut-Commissaire de l'A.O.F. à cette époque).

Cette accession à de plus hautes responsabilités ne pouvait cependant être que partielle car de nombreuses questions n'étaient pas de la compétence de l'Assemblée territoriale ; elles continuaient à être du ressort, soit du Gouvernement Général de Dakar (Trésor, Contrôle Financier, Commerce extérieur, Office des changes, Enseignement supérieur, Police judiciaire, Inspection du travail par exemple), soit du pouvoir exécutif métropolitain (Affaires étrangères, Défense, Monnaie par exemple).

Cependant une innovation très importante était apportée à la structure du Gouvernement du territoire. La loi cadre créait une institution nouvelle, le conseil du Gouvernement, dont les membres devaient assurer la gestion des affaires territoriales sous l'autorité de l'un d'entre eux, le vice-président et sous-celle du Chef du territoire.

"A la veille de l'indépendance la situation était caractérisée par l'absence d'une bourgeoisie marchande autochtone, absence consécutive à l'assujettissement du commerce africain au commerce de traite", ainsi qu'à la réalisation de ce commerce par les services et négociants français et par les commerçants syro-libanais (Agnès Lambert - Cahiers d'études africaines - Avril 1991).

Le développement de l'industrialisation de la Guinée a commencé aux alentours de 1950 : construction du barrage des Grandes-chutes, exploitation du gisement de bauxite de Kassa et du gisement de fer de Kaloum, études en vue de la création d'une usine d'aluminium à Fria et la construction d'un grand barrage à Konkouré. Celui-ci devait permettre la transformation de l'aluminium en alumine.

Tous ces projets ont été conçus et mis en oeuvre par des scientifiques, des ingénieurs, des cadres administratifs et techniques venus de France, du Canada, des Etats-Unis. La population guinéenne servait surtout de main d'oeuvre d'appoint. Dans ce cas aussi il n'y a pas eu de formation des autochtones à la direction d'entreprises, et aux techniques industrielles.

1.3 Formation insuffisante des Guinéens par l'enseignement de base

Signalant qu'il n'y avait en Afrique en 1946 que 174 Africains sur 723 élèves du secondaire, Léopold Sedar Senghor déclara à l'Assemblée constituante *"on fait de l'inégalité un principe de gouvernement en s'opposant par tous les moyens possibles à ce que les autochtones aient des diplômes d'Etat et puissent en conséquence occuper d'autres fonctions que subalternes"*.

Cependant sous l'influence des recommandations de la Conférence de Brazzaville, l'accès à l'enseignement fut peu à peu facilité. Un programme de constructions d'écoles primaires et d'écoles normales, et de développement de la scolarisation fut lancé. Les progrès accomplis en Guinée ressortent des chiffres indiqués ci-après :

Par ailleurs le taux d'alphabétisation des adultes était de l'ordre de 15 %.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Il apparaît à la fin de cette première période de l'histoire guinéenne que

- Peu de jeunes Guinéens ont pu acquérir une bonne formation de base dans les Etablissements scolaires et universitaires.
- Peu de travailleurs guinéens ont pu se familiariser aux techniques mises en oeuvre par les ingénieurs et chercheurs des pays du Nord pour assurer le développement industriel, agricole et commercial du pays.
- La possibilité donnée aux Guinéens d'accéder aux postes de responsabilité dans l'Administration a été tardive. Par ailleurs, le domaine administratif dans lequel ils pouvaient faire leur apprentissage était restreint du fait du partage entre les affaires du ressort du territoire et celles relevant du pouvoir métropolitain ou du Haut Commissariat de l'A.O.F..

En 1958, les Guinéens n'apparaissaient donc pas encore prêts à assurer, seuls, la valorisation du potentiel économique et l'administration de leur territoire.

*

DEUXIEME PARTIE

II - LA PREMIERE REPUBLIQUE GUINEENNE 1958 à 1984

La Guinée accéda à l'indépendance le 2 octobre 1958 ; elle se trouva rapidement confrontée à la pénurie de personnel qualifié pour faire fonctionner l'Etat et à la difficulté de mettre en place un système éducatif efficace pour remédier, à terme, à cette insuffisance.

2.1 Pénurie de personnel qualifié

Le territoire passait brusquement d'un statut très restrictif sur le plan des responsabilités administratives, économiques et sociales à un statut qui lui conférait l'ensemble des attributions d'un Etat.

La difficulté qui se présentait pour assumer l'ensemble de ces tâches venait de ce que

- a) pour certaines fonctions de l'Etat il n'y avait localement qu'une amorce d'organisation ; il s'agissait des Services et des Institutions qui fonctionnaient en Guinée à la fin de la période coloniale mais qui ne disposaient pas d'une pleine autonomie de gestion, selon le principe fédératif retenu pour l'administration de l'A.O.F. et de l'A.E.F..
- b) Pour d'autres fonctions incombant à un Etat, il n'y avait pas de Services, ou d'embryon de Services, pré-existant sur le territoire (Affaires Etrangères, Défense, Monnaie, Enseignement Supérieur par exemple).

De plus le Parti au Pouvoir et son Président avaient choisi de rompre avec les principes administratifs et économiques sur lesquels était fondée la gestion du territoire pendant la période coloniale et d'opter pour la voie non capitaliste du développement.

Ayant entrepris une étatisation à marche forcée, le Gouvernement avait donc besoin d'un supplément de cadres expérimentés pour planifier l'économie, prendre le contrôle des moyens de production et d'échange, diriger les entreprises nationalisées. Le champ d'intervention de l'Etat se trouvait considérablement élargi.

Le Gouvernement ne pouvait s'appuyer que sur quelques cadres formés, soit en France, soit à Dakar, soit localement dans les services de l'ancien Gouvernement du territoire, dans le Parti d'Etat, ou dans les organisations syndicales.

Faute de disposer d'un nombre suffisant d'agents expérimentés, le Gouvernement avait besoin d'un appui extérieur pour organiser les Services, mettre en place les nouvelles institutions, initier les cadres guinéens aux techniques administratives, juridiques, économiques, commerciales.

La France était la nation la plus apte à répondre à ce besoin, compte tenu de sa connaissance du pays, de la présence de nombreux administratifs, ingénieurs, techniciens, négociants, planteurs français sur le territoire, et du fait que le Français était la langue officielle en Guinée.

Mais les bonnes relations entre les deux pays se dégradèrent lorsqu'en octobre 1958 la Guinée choisit d'accéder immédiatement à l'indépendance plutôt que d'intégrer la Communauté franco-africaine. Certes le Parti Démocratique Guinéen et son leader, avaient exprimé le souhait au moment de l'élaboration du projet de Communauté de rester dans celle-ci en tant qu'Etat autonome. Mais cette proposition n'avait pas été retenue dans le texte qui fut adopté par référendum, le 28 septembre 1958 par l'ensemble des anciennes colonies de l'A.O.F., sauf par la Guinée.

La Guinée fut aussitôt séparée et isolée des autres territoires de l'A.O.F. ; elle fut également séparée de la France. Un plan fut tout de suite dressé visant au départ des fonctionnaires français. Il lui fut signifié que désormais "la Guinée ne pouvait plus recevoir le concours de l'Administration française ni de crédits d'équipements".

André Lewin qui fut le premier ambassadeur de France en Guinée, lorsqu'en 1975 les relations diplomatiques reprirent entre les deux pays, précise : *"Avant la fin de 1958 la plupart des cadres français quittent le pays emportant les archives, l'état civil, les dossiers techniques, une partie du matériel, même certains équipements. Les projets d'investissement sont stoppés net, les transactions commerciales se ralentissent très vite, les marchandises guinéennes sont refoulées dans certains ports français et les cargaisons vers la Guinée sont déroutées, les transferts financiers s'interrompent progressivement, la communauté française s'inquiète et beaucoup préparent leur départ"*.

Cette réaction de la France fut très différente de celle qu'elle eut, deux ans plus tard, envers les Etats africains de la Communauté lorsque ceux-ci accédèrent à l'indépendance. La France admit en effet qu'ils ne pouvaient faire face seuls aux responsabilités nouvelles qu'entraînait leur accession à la souveraineté nationale. Aussi mit-elle à leur disposition, outre des crédits de soutien, un grand nombre d'enseignants, de cadres d'administration générale, d'ingénieurs, de techniciens, de médecins. L'objectif était que *"le passage de la colonisation à l'indépendance ne bouleverse pas les structures administratives, économiques et sociales de ces pays. Il fallait permettre le maintien et le développement d'une administration nationale de type moderne et faciliter la formation d'une élite qualifiée"*.

La Guinée qui avait les mêmes besoins n'a pas eu droit deux ans plus tôt à cette assistance. Sans doute y avait-il la crainte alors que son accession à l'indépendance ne fasse tâche d'huile. Mais si l'ostracisme de la France se maintint durablement ce fut aussi en raison de l'idéologie marxiste à laquelle le Président et le Parti au pouvoir adhéraient. Il fallait éviter que ce pays ne devienne "le fourrier du communisme en A.O.F."

Certes des intellectuels, des enseignants, des scientifiques des Etats voisins et de la France mirent leurs compétences à la disposition du pays, mais cela ne pouvait être qu'un palliatif.

Les pays de l'Est offrirent aussi leur concours mais celui-ci se révéla souvent inadapté en raison, en particulier, de l'obstacle que constituait l'usage de langues différentes.

La pénurie de personnel fut encore accentuée par les purges que le régime de Sékou Touré pratiqua entre 1958 et 1984. Des intellectuels, des syndicalistes, des enseignants, d'anciens responsables politiques du pouvoir en place furent envoyés en prison ce qui priva le régime de cadres souvent expérimentés. Ces mesures répressives et le mécontentement d'un grand nombre de Guinéens qui voyaient leur situation se dégrader en raison de l'impéritie du régime, provoquèrent un fort mouvement d'émigration. Celui-ci affaiblit encore les forces vives de la nation.

La nomination aux postes de commande de militants du Parti qui n'avaient pas reçu la formation nécessaire pour exercer les fonctions qui leur étaient confiées, la réforme continuelle des institutions mises en place, les revirements de politique agricole, industrielle, commerciale opérés sans cesse par le Gouvernement, eurent des effets désastreux sur le rendement de ces secteurs.

2.1 Déclin du secteur agricole

Toute une cascade d'institutions collectivistes inefficaces se succédèrent : Centres nationaux de production agricole, Centres de modernisation et de développement rural, brigades mécanisées et brigades attelées de production. Leur but était de créer une agriculture d'Etat devant encadrer et stimuler les tenants des petites exploitations traditionnelles.

Le dernier avatar fut la création en 1972 des Fermes Agro-pastorales d'Arrondissement (F.A.P.A.) ; elles avaient pour vocation d'être des centres de modernisation de l'agriculture et de promotion de la paysannerie. Trois cent trente d'entre elles furent mises en place. Mais

comme leur direction était confiée à des fonctionnaires inexpérimentés, et que l'Etat n'avait pas les moyens de financer les équipements, et les intrants nécessaires à la production, ces institutions se révélèrent totalement inefficaces.

A la fin de son régime, le Président Sékou Touré reconnut l'incapacité des commissaires généraux et régionaux de la Révolution, sous la responsabilité desquels ces FAPA étaient placées, à organiser économiquement les régions "les Gouverneurs de cette époque dit-il, n'avaient aucune expérience de gestion et de planification économique. Ils avaient mené la lutte anti-colonialiste, la lutte contre la chefferie, contre les injustices coloniales mais sur le plan économique ils n'avaient pas l'expérience nécessaire pour étudier ou faire étudier les possibilités d'une Région et faire un programme requérant une action méthodique de valorisation des potentialités".

Dans un article du Monde parut le 17 décembre 1978, Jean-Pierre Langellier écrit : *"Conformément au principe selon lequel l'idéologie prime l'économie, les cadres agricoles ont été choisis plus souvent en fonction de leur ardeur militante que de leur compétence professionnelle. Le monde rural a souffert d'un sur-encadrement politique. Les programmes mis au point par des techniciens trop zélés ont négligé fréquemment les conditions du milieu naturel"*.

Le manque de qualification à tous les niveaux, la nature des institutions mises en place et les méthodes coercitives que le régime employa à l'égard des paysans, entraînèrent une baisse catastrophique de la production agricole. Ce secteur qui réalisait 60 % des exportations du pays en 1958, n'en représentait plus que 3 % en 1984 (les 97 autres % provenant de l'exportation de la bauxite).

2.2 Désorganisation du secteur industriel et commercial

Seul le secteur minier échappa à l'étatisation ; il fut en fait le seul secteur productif du pays bien que géré par des firmes étrangères suivant les règles de jeu propres au capitalisme. Il permit au régime de survivre.

Le pays comptait un certain nombre de petites entreprises appartenant aux catégories des industries agro-alimentaires, chimiques, textiles, de matériaux de construction, de fabrication de cigarettes. Ces entreprises furent pour la plupart nationalisées et leur direction confiée à des militants du parti. Un comité de production assurait le contrôle politique, participait à la gestion, et exerçait des fonctions syndicales. *"Bon nombre de ces entreprises cessèrent vite de remplir leur rôle pour devenir des gouffres à subvention".*

Sur le plan commercial la Compagnie Guinéenne de Commerce Intérieur (CGCI) assurait la distribution des biens importés.

Cette compagnie comportait un Etablissement par région administrative qui effectuait le commerce de gros et gérait la chaîne des magasins d'Etat de commerce de détail, dits "Magasins Populaires d'Arrondissement" (M.P.A.). L'objectif poursuivi était en fait la suppression du commerce privé.

Le Président Sékou Touré formula lui-même, en 1981, le jugement suivant sur la gestion de ces magasins. *"Mais vous savez à quelles catastrophes nous avons abouti avec ces M.P.A. Nous connaissons quelques unes des causes. Ils ont été confiés à des aventuriers sans aucune formation, uniquement mus par l'esprit de vols et agissant pour le compte de leurs Chefs des Entreprises Régionales de Commerce. Nous avons dû liquider ces M.P.A."*

Ces exemples pris dans les secteurs agricole, commercial et industriel font ressortir la pénurie de gens expérimentés et les conséquences malheureuses qui en résultèrent. L'inexpérience se conjugua souvent avec le manque aux devoirs de leur charge dont firent preuve de nombreux dirigeants mis en place par le pouvoir.

Les M.P.A., les autres organismes commerciaux ou industriels, à l'exception de ceux appartenant au secteur minier, les institutions agricoles, les Administrations centrales et régionales devaient absorber les étudiants, sortant de l'Université. Or la plupart de ceux-ci n'avaient pas reçu une formation de base leur permettant de se mettre au niveau des fonctions qu'ils devaient exercer.

2.3 Inefficacité du système éducatif

Le nouveau régime mit le développement humain au premier rang de ses préoccupations. Il s'agissait de fonder un homme nouveau éduqué selon les principes du marxisme-léninisme. Sur cette base, il devait régénérer la Société. Cette réforme était la priorité des priorités pour le régime.

Dès son arrivée au pouvoir, Sékou Touré institua l'enseignement gratuit et obligatoire jusqu'au niveau du baccalauréat.

Entre 1958 et 1980 la progression du nombre d'Etablissements scolaires et des jeunes Guinéens les fréquentant fut spectaculaire :

	1958	1980
<u>Enseignement primaire</u>		
- Ecoles	287	2.370
- Ecoliers	42.543	252.100
<u>Enseignement secondaire</u>		
- Lycées	9	277
- Lycéens	2.547	71.476

Par ailleurs de nombreuses institutions furent créées

1962 : Université Guinéenne de Conakry

1963 : Ecole Supérieure Primaire pour la formation des maîtres du 1er cycle

1966 : Centres d'Enseignement Rural (CER)

1972 : Académie des Langues et Institut Pédagogique National

Institut Polytechnique de Kankan

Facultés d'Agro-Zootéchnie

Facultés Techniques (Arts et Métiers, Génie Civil, Médecine et Pharmacie, Sciences Administratives).

Pendant la période 1958 à 1984 le taux de scolarisation passa de 9,8 % à 28 % dans l'enseignement de base et de 0 à 15 % dans l'enseignement supérieur.

première à la dernière année scolaire à devenir des producteurs actifs sur un lopin de terre ou dans un atelier artisanal.

Selon les termes de Louis Béhanzin alors Secrétaire d'Etat à l'Idéologie "*il faut à tout prix, par tous les moyens, que les élèves soient convaincus que Sékou Touré représente la vérité absolue, que lui seul détient les connaissances dont le peuple guinéen a besoin, que seule sa pensée doit servir de modèle et d'exemple dans la formation et dans l'action pour le mieux-être de la Guinée*". L'idéologie n'était pas seulement une matière d'enseignement scolaire, elle était également dispensée dans toute la société. Mais compte tenu de la médiocrité de l'encadrement, du manque d'équipements et de moyens de fonctionnement, ces CER étaient très peu productifs.

Cependant la priorité dans les programmes était donnée à la Production et à l'Idéologie au détriment de l'Enseignement Général (Mathématiques, Physiques, Lettres etc).

- L'enseignement par des professeurs venus des pays de l'Est était rendu difficile par l'insuffisance d'interprètes qualifiés.

Pour toutes ces raisons, la culture intellectuelle des jeunes guinéens fut médiocre, ce qui compromettra les chances d'un redressement rapide du pays.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Sékou Touré avait donc échoué dans son projet de créer un nouvel homme guinéen et sur cette base une société harmonieuse qui devait servir de modèle à l'Afrique.

Le régime a été handicapé au début de l'expérience par l'insuffisance de moyens humains compétents héritée de la période coloniale. Il n'a pas eu suffisamment conscience de cette faiblesse lorsqu'il s'est prononcé en 1958 pour l'indépendance immédiate et il n'a pas su valoriser ensuite le potentiel humain et économique du pays.

Le bilan économique était désastreux. Dans un article de "Jeune Afrique" du 24 juillet 1991 M. Hamed Chetalli écrit : *"l'expérience dirigiste de Sékou Touré a inhibé le développement dans tous les domaines. Non seulement les ressources du secteur public étaient mal gérées mais le secteur privé était asphyxié"*.

Le bilan humain n'était pas moins négatif et plus difficile encore à redresser. Sous qualification des jeunes sortant de l'Université ou des Ecoles techniques, insuffisance de formation des cadres, développement de l'absentéisme, de l'esprit bureaucratique et de la concussion.

Lors de la 47ème Session du Conseil de la Révolution, en février 1987, Sékou Touré déclara au sujet des mauvais résultats obtenus dans le domaine de l'agriculture *"Donc si l'échec fut tout de même au bout de nos efforts, ce fut surtout à cause de notre inexpérience"*.

*

- le développement économique du secteur agricole,
- la réhabilitation du secteur éducatif et du secteur de la santé,
- le financement d'infrastructures.

a) Appui à la gestion des secteurs économique et administratif

Le programme économique, financier, et de restructuration de l'Administration engagé par le Gouvernement guinéen depuis 1985 est axé sur la mise en place d'institutions viables, le recyclage ou la formation initiale des cadres administratifs et techniques.

Le FMI, le PNUD, la Banque Mondiale, la France apportent leur soutien à ce programme dans le cadre du Projet d'Appui à la Gestion de l'Economie Nationale (PAGEN). Le but est d'aider à restructurer les secteurs économiques et financiers de l'Etat.

Le domaine couvert par la France concerne les Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Plan, la Banque Centrale. Les moyens suivants sont mis en oeuvre :

- Attribution des crédits de fonctionnement, fourniture de biens d'équipement, financement d'infrastructures.
- Mise à disposition de conseillers de haut niveau dont les tâches sont d'organisation et de direction provisoire de certains services, de mise au point de textes nécessaires à la gestion (règlement de comptabilité publique, code d'investissement, code des douanes, code des impôts, par exemple).

Le gros de l'effort porte sur la formation de base aux nouvelles procédures mises en place et la formation spécialisée. Celle-ci a lieu sur place (aux Services des Douanes, des Impôts, du Trésor par exemple) ou en France dans des écoles d'application financière.

- des missions d'appui d'experts.
- La mise en place de nouvelles structures administratives au niveau des préfectures et des communes.

b) Appui à la gestion du secteur agricole et de la pêche

La situation laissée en 1984 dans ce domaine était catastrophique. Le secteur naguère florissant des cultures d'exportation : café, coton, fruits, huile de palme avait quasiment disparu. Le secteur des cultures vivrières ne permettait plus au pays d'atteindre à l'auto-suffisance alimentaire (les importations de riz allaient jusqu'au tiers de la production).

Le secteur de la pêche était livré, pour l'essentiel, aux armateurs étrangers.

Le Gouvernement guinéen a décidé de mettre en oeuvre une politique visant à valoriser le potentiel agricole et halieutique, à renforcer les capacités de gestion et d'organisation dans ces secteurs, à développer les circuits commerciaux.

En coopération avec la Guinée et la communauté internationale, la France apporte un appui

- à la définition des stratégies dans les domaines de l'agriculture, de l'hydraulique, des forêts, de l'élevage,
- au financement et à l'exécution de programmes portant en particulier sur la restructuration de secteurs de l'élevage, la relance de la caféiculture, le développement de la production cotonnière, fruitière, rizicole,
- à la restructuration de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée, à la réhabilitation des stations de recherche qui en dépendent et à la mise à niveau de son personnel avec l'aide du CIRAD et de l'ORSTOM,
- à la restructuration de la Direction de l'Hydraulique et de l'ensemble du réseau Hydrométrique sous la supervision de l'ORSTOM,

- à la mise en oeuvre par le Centre de Recherches Halieutiques de Boussoura qui a été construit sur crédits de la CEE et du Ministère français de la Coopération et du Développement de programmes de recherche portant sur l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques.

L'ORSTOM a apporté son appui à l'organisation de ce Centre. Une douzaine de chercheurs de cet Institut contribuent à la réalisation des études et à la mise à niveau du personnel guinéen.

c) Appui à la gestion du secteur Santé

La Communauté Internationale et la France s'associent au programme de réforme hospitalière mis en oeuvre par le Gouvernement.

La France participe à des appuis institutionnels au Ministère de la Santé, à des opérations de réhabilitation des hôpitaux, à des actions de formation. Un conseiller technique est en poste au Ministère de la Coopération, de nombreuses missions pédagogiques sont réalisées, des ONG apportent leur concours à la mise en oeuvre de la stratégie des soins de santé primaire, un chercheur de l'ORSTOM coopère sur place avec la Division de la Médecine Traditionnelle du Ministère de la Santé.

d) Appui à la réhabilitation du système éducatif

La Guinée s'est engagée dans un vaste programme de remise en état et de transformation d'un système éducatif très détérioré.

S'adressant aux enseignants, lors de la conférence nationale de l'Education qui s'est tenue à Conakry en mai-juin 1984, le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche fit remarquer : *"Si pendant 26 ans toutes les catégories sociales de la nation ont été révoltées par la politique de destruction dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle, c'est surtout vous, les enseignants, qui avaient été les plus sensibles à l'échec patent dans la formation de nos enfants. S'il est plus ou moins aisé de reprendre à tous moments un travail effectué sur la matière, il apparaît à l'évidence que refaire une éducation ratée exige un effort plus important, plus long et beaucoup plus difficile. C'est dire que*

voire domaine, l'Education et l'Enseignement a été un des plus affectés par la politique menée par le régime précédent. C'est pourquoi la Nation entière consciente du fait que l'on ne peut reconstruire notre pays sans cadres valables, a le regard tourné vers vous avec l'espoir qu'enfin l'Ecole guinéenne va jouer son rôle de lieu d'acquisition de connaissances utiles".

Le Gouvernement s'est donné pour objectifs :

- la restructuration du système éducatif
- l'adaptation du système aux nouvelles exigences imposés par une économie de libre entreprise
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation
- le renforcement des capacités de gestion, de planification et d'administration de l'éducation.

La France participe depuis 1986 à un programme de recyclage de 7.000 instituteurs guinéens dans les domaines de la connaissance du Français et des Mathématiques.

En 1989 ce programme a été étendu aux Professeurs de Français et de Mathématiques des Collèges.

Le but est de permettre au Ministère de l'Enseignement de disposer dans le primaire et le premier cycle secondaire, d'un corps enseignant mieux formé, plus homogène et apte à enseigner les matières dont les programmes ont été rénovés.

Par ailleurs un "Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education" (PASE) a été lancé en octobre 1990, en concertation entre la Guinée, la Banque Mondiale, l'Us-Aid et la France.

Les actions françaises sont concentrées sur la valorisation des ressources humaines et le renforcement des capacités de pilotage et de gestion du secteur éducatif.

La France met 35 conseillers à la disposition de ce secteur. Leur tâche principale est la requalification des cadres enseignants.

Les contributions de la Banque Mondiale et de l'Us-Aid sont consacrées essentiellement à l'augmentation du budget destiné à l'enseignement, à la construction et à l'équipement de nouvelles écoles.

3.2 Obstacles au développement

L'aide extérieure reçue, les efforts de redressement déployés, ne sont pas suffisants pour surmonter un certain nombre d'obstacles au développement économique et social, puisque le pays fait toujours partie de la catégorie des P.M.A. et qu'il est même parmi les plus défavorisés de cette catégorie (voir ANNEXE I).

Certaines de ces difficultés ont une cause externe à la Guinée, d'autres sont imputables à la politique suivie par le nouveau régime ou aux séquelles des régimes précédents.

a) Causes externes

- Le cours des matières premières agricoles (coton, café en particulier) ou minérales (bauxite et alumine, deux produits qui procurent au pays 80 % de ses recettes d'exportation et 70 % des ses rentrées fiscales) sont en baisse.

Pour les cultures d'exportation la Guinée arrive trop tardivement sur le marché international proche de la saturation, en particulier pour les fruits tropicaux.

- Si l'Aide Publique Française à la Guinée sur le plan financier est très importante, la crise économique ne lui permet pas d'accroître son effort dans le domaine de la mise à disposition d'experts.

L'Assistance Technique directe de la France est numériquement très inférieure à celle fournie aux autres Etats de l'ancienne fédération de l'A.O.F..

Nombre d'Assistants techniques en 1990 : Bénin (123), Burkina Faso (237), Côte d'Ivoire (1853), Guinée (96), Mali (260), Mauritanie (275), Niger (335), Sénégal (874).

Encore convient-il de noter que ces Etats ont bénéficié, au cours des années qui ont suivi leur indépendance, d'une assistance technique encore beaucoup plus importante.

b) Causes internes

1/ Le Gouvernement prend beaucoup de retard à supprimer le régime très libéral d'exonérations fiscales et douanières accordé à tout un ensemble de sociétés d'importation et de particuliers. C'est une des causes de la faiblesse des recettes de l'Etat.

2/ L'Etat étant démuni, les fonctionnaires sont généralement mal payés. Il en résulte, un fort taux d'absentéisme et un manque de motivation caractérisé. Par ailleurs, l'Etat ne peut consacrer des sommes suffisantes à la couverture des frais de fonctionnement des Institutions et à l'achat de biens d'équipement.

3/ la corruption a atteint de telles proportions que la Banque Mondiale fait de son éradication une des principales conditions du redressement du pays *"le Président de la République, écrit-elle, a souvent exprimé publiquement l'opinion que les fonctionnaires ont tendance à négliger les tâches qui ne leur sont pas directement profitables et à transformer celles qui le sont en activités lucratives. Il en résulte que les décisions administratives sont biaisées, les ressources publiques gaspillées et l'initiative privée découragée par l'insécurité d'un tel système"*.

4/ La corruption, la faiblesse du système juridique et réglementaire, le mauvais état des infrastructures, la faiblesse des moyens de télécommunication, sont autant d'entraves au développement de l'investissement privé.

5/ Les esprits ont été très profondément marqués par les principes sur lesquels s'appuyait le régime précédent.

"La main mise de l'Etat sur l'économie s'est accompagnée d'une organisation sociale rigide dans laquelle tout remontait vers le sommet de la pyramide. Sortir d'un tel schéma, modèle de référence pour la majorité de la population, constitue une aventure qui, dans tous les cas, ne pourra

se faire que progressivement, tant les esprits ont été façonnés par cet environnement" (J. P. Barbier - Une résurrection laborieuse - Afrique contemporaine n° 24).

Pendant 26 ans, l'administration guinéenne a pratiqué un dirigisme calqué sur celui des pays de l'Est ; il lui manque maintenant le cadre de référence et de formation nécessaire pour mettre en oeuvre l'économie de marché.

"De nombreux cadres ont été formés dans les pays socialistes. Ceux qui sont restés en Guinée ont eu souvent des professeurs venant de l'Est ; ils ont suivi dans toutes les disciplines, des programmes comportant une forte dose d'idéologie marxiste. Ainsi pour toute une génération l'économie libérale est une abstraction" (Daniel Jouanneau - ancien Chef de la Mission de Coopération de Conakry).

6/ Les lacunes de l'Enseignement sous le Régime précédent sont difficiles à combler ; elles expliquent le très bas niveau de qualification de beaucoup de ceux qui exercent actuellement en Guinée une activité professionnelle, et la difficulté de transférer les savoir-faire scientifiques et techniques.

Ce constat a conduit l'Aide Publique internationale à accorder la priorité dans son assistance à la formation. Il faudra cependant du temps pour que le pays puisse percevoir les dividendes de cette politique de valorisation des ressources humaines.

*

CONCLUSION

Dans ce travail de fin d'études pour le CHEAM portant sur les causes du classement de la Guinée dans la catégorie des P.M.A., nous avons mis l'accent sur le rôle joué par :

- a) le manque d'expérience de la population guinéenne dans l'organisation d'un Etat et la gestion rationnelle de ses ressources.

Cette inexpérience est une conséquence :

- de la participation insuffisante de la Guinée à la direction des affaires publiques pendant une grande partie de l'ère coloniale,
 - des méthodes qui ont été employées sous la première République guinéenne pour diriger l'Etat et exploiter ses ressources,
 - du taux très faible de scolarisation et d'alphabétisation et de la qualité médiocre de l'enseignement.
- b) L'imprégnation des esprits pendant vingt six ans par des théories qui ont montré leur plus grande aptitude à favoriser l'esprit bureaucratique que celui d'entreprise.
- c) L'esprit de corruption qui a animé de nombreux responsables mis en place par le Président Sékou Touré et par son Parti. Cet esprit s'est répandu ensuite dans l'ensemble de l'appareil de l'Etat et a miné l'autorité de celui-ci.

Le Gouvernement guinéen et la Communauté internationale qui lui apporte son appui sont convaincus de la nécessité d'une réforme des mentalités et de l'accentuation de l'effort de formation. Cependant celui-ci a des limites d'ordre financier et humain.

Les facteurs humains mentionnés ci-dessus ont entravé le développement de la Guinée. Il apparaît donc bien que c'est une dangereuse illusion de confondre le potentiel économique d'une nation avec les possibilités véritables de son exploitation.

Tableau 1: Index du développement humain — Tous Etats CEE et ACP (1)

Pays	Espérance de vie à la naissance (années) 1990	Taux d'alphabétisation des adultes (%) 1990	Années de scolarité (moyenne) 1990	PIB réel par habitant (\$ ajusté) 1989	Indice de développement humain
<i>Développement humain élevé</i>					
France	76,4	99,0	11,6	14164	0,969
Pays-Bas	77,2	99,0	10,6	13351	0,968
Royaume-Uni	75,7	99,0	11,5	13732	0,962
Allemagne	75,2	99,0	11,1	14507	0,955
Danemark	75,8	99,0	10,4	13751	0,953
Belgique	75,2	99,0	10,7	13313	0,950
Luxembourg	74,9	99,0	8,4	16537	0,929
Barbade	75,1	98,8	8,9	8351	0,927
Italie	76,0	97,1	7,3	73608	0,922
Irlande	74,6	99,0	8,7	7481	0,921
Espagne	77,0	95,4	6,8	8723	0,916
Grèce	76,1	93,2	6,9	6764	0,901
Trinité/Tobago	71,6	96,0	8,0	6266	0,876
Bahamas	71,5	99,0	6,2	11293	0,875
Portugal	74,0	85,0	6,0	6259	0,850
<i>Développement humain moyen</i>					
Maurice	69,6	86,0	4,1	5375	0,793
Dominique	76,0	97,0	4,7	3399	0,783
Antigua/Barbuda	72,0	96,0	4,6	3940	0,781
Grenades	71,5	96,0	4,7	3673	0,758
Suriname	69,5	94,9	4,2	3907	0,749
Seychelles	70,0	89,0	4,6	3892	0,740
Jamaïque	73,1	98,4	5,3	2787	0,722
Fidji	64,8	87,0	5,1	4192	0,713
Ste-Lucie	70,5	93,0	3,9	3361	0,712
St-Vincent	70,0	84,0	4,6	3420	0,693
St-Kitts/Nevis	67,5	92,0	6,0	3150	0,686
Belize	69,5	95,0	4,6	2662	0,665
Rép. Dominicaine	66,7	83,3	4,3	2537	0,595
Samoa	66,5	92,0	5,7	1981	0,591
Gabon	52,5	60,7	2,6	4735	0,545
Guyane	64,2	96,4	5,1	1453	0,539
Vanuatu	69,5	67,0	3,7	2054	0,536
Botswana	59,8	73,6	2,4	3180	0,534
<i>Développement humain faible</i>					
Swaziland	56,8	72,0	3,7	2405	0,458
Cap-Vert	67,0	53,0	2,2	1717	0,437
Salomon	69,5	24,0	1,0	2626	0,434
Lesotho	57,3	78,0	3,4	1646	0,423
Zimbabwe	59,6	66,9	2,9	1469	0,397
São Tomé/Principe	65,5	63,0	2,3	616	0,374
Congo	53,7	56,6	2,1	2382	0,372
Kenya	59,7	69,0	2,3	1023	0,366
Madagascar	54,5	80,2	2,2	690	0,325
Papouasie Nouvelle-Guinée	54,9	52,0	0,9	1834	0,321
Zambie	54,4	72,8	2,7	767	0,315
Cameroun	53,7	54,1	1,6	1699	0,313
Ghana	55,0	60,3	3,5	1005	0,310
Namibie	57,5	40,0	1,7	1500	0,295
Côte d'Ivoire	53,4	53,8	1,9	1381	0,289
Haiti	55,7	53,0	1,7	962	0,276
Comores	55,0	61,0	1,0	732	0,269
Tanzanie	54,0	65,0	2,0	557	0,268
Zaire	53,0	71,8	1,6	380	0,262
Nigeria	51,5	50,7	1,2	1160	0,241
Libéria	54,2	39,5	2,0	937	0,227
Togo	54,0	43,3	1,6	752	0,218
Ouganda	52,0	43,3	1,1	499	0,192
Rwanda	49,5	50,2	1,1	680	0,186
Sénégal	48,3	38,3	0,8	1208	0,178
Ethiopie	45,5	66,0	1,1	392	0,173
Angola	45,5	41,7	1,5	1225	0,169
Malawi	48,1	47,0	1,7	620	0,166
Burundi	48,5	50,0	0,3	611	0,165
Guinée Equat.	47,0	50,2	0,8	706	0,163
Rép. Centrafricaine	49,5	37,7	1,1	770	0,159
Soudan	50,8	27,1	0,8	1042	0,157
Mozambique	47,5	32,9	1,6	1060	0,153
Mauritanie	47,0	34,0	0,3	1092	0,141
Bénin	47,0	23,4	0,7	1030	0,111
Tchad	46,5	29,8	0,2	582	0,088
Somalie	46,1	24,1	0,2	861	0,088
Guinée-Bissau	42,5	36,5	0,3	820	0,088
Djibouti	48,0	19,0	0,3	730	0,084
Gambie	44,0	27,2	0,6	886	0,083
Mali	45,0	32,0	0,3	576	0,081
Niger	45,5	28,4	0,1	634	0,078
Burkina Faso	48,2	18,2	0,1	617	0,074
Sierra Leone	42,0	20,7	0,9	1061	0,062
Guinée	43,5	24,0	0,8	602	0,052

(1) A l'exception de Kiribati, Tonga et Tuvalu, pour lesquels le PNUD ne donne pas de chiffres. Les chiffres relatifs à certains pays particuliers peuvent cacher des disparités importantes au sein d'un même pays entre les riches et les pauvres, entre les zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre différentes régions et groupes ethniques.

**LES RESSOURCES FINANCIERES EXTERIEURES
DES ETATS D'AFRIQUE NOIRE SUBSAHARIENNE DE 1987 A 1990**

XII - LA GUINEE

I) **LES VERSEMENTS NETS GLOBAUX** (publics et privés des pays du CAD et des pays arabes) apportés à la Guinée de 1987 à 1990 ont représenté un total de 1.132,0 millions \$ (283,0 millions \$/an en moyenne).

1) L'aide bilatérale a représenté 63,3 % de l'aide globale de 1987 à 1990 avec 717,1 millions \$ (dont 668,2 millions \$ provenant des pays du CAD), soit 179,3 millions \$ par an en moyenne, dont 327,5 millions \$ fournis par la France (45,7 % de l'aide bilatérale), 105,8 millions \$ par la RFA (14,8 %), 73,7 millions \$ par l'Italie (10,3 %), 65,8 millions \$ par le Japon (9,2 %), 56,0 millions \$ par les Etats-Unis (7,8 %) ...

(Millions \$)	Versements nets globaux				APD brute			
	1987	1988	1989	1990	1987	1988	1989	1990
CAD bilatérale	142,4	185,6	199,0	141,2	129,9	164,7	203,4	153,2
dont France	51,0	86,8	101,1	88,6	50,8	83,6	100,4	93,6
RFA	24,8	11,4	49,2	20,4	24,2	15,5	51,0	20,3
Italie	7,6	31,4	21,5	13,2	5,2	12,8	21,2	13,2
Canada	4,8	6,6	7,9	7,4	4,8	6,6	6,7	3,9
Japon	22,5	26,6	7,8	8,9	22,8	26,8	8,8	9,4
USA	23,0	13,0	4,0	16,0	16,0	15,0	5,0	7,0
Pays arabes	12,0	13,6	18,0	5,3	13,6	15,0	23,2	10,0
Multilatérale	70,6	80,0	127,3	136,9	84,7	92,7	140,3	150,5
dont BIRD/IDA	28,2	31,0	52,0	39,0	38,4	43,0	63,0	52,0
CEE	13,3	10,7	29,2	29,2	13,1	12,3	30,8	30,8
BAD/FAD	14,0	8,4	21,9	30,6	13,9	9,7	19,7	28,5
PNUD	6,9	10,9	13,0	12,5	6,9	10,9	13,0	12,5
Organisat.arabes	0,5	7,1	6,7	-	2,9	9,3	6,8	1,1
TOTAL	225,0	279,2	344,3	283,5	228,1	272,4	367,0	313,7
dont CEE + membres .	103,5	146,8	207,7	152,4	97,8	127,3	212,9	161,4

2) L'aide multilatérale nette s'est élevée à 414,8 millions \$ de 1987 à 1990 dont notamment 150,2 millions \$ fournis par le groupe Banque mondiale, non compris la SFI (IDA : + 195,2 millions \$; BIRD : - 45,0 millions \$), 82,4 millions \$ par la CEE, 74,9 millions \$ par le groupe de la BAD ...

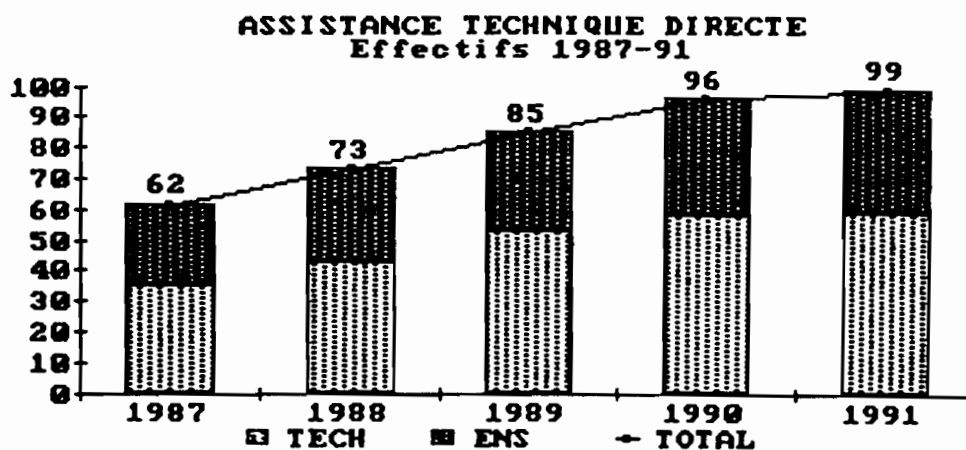
II) **LES ENGAGEMENTS PUBLICS GLOBAUX** s'établissent à 607,7 millions \$ en 1990, en progression de 29,9 % (- 10,5 % en 1989). La répartition de l'APD (76,3 % des engagements globaux en 1990) concerne les prêts pour 63,4 % (62,7 % en 1989) et les subventions pour 36,6 % (37,3 % en 1989).

(Millions \$)	1987	1988	1989	1990
Engagements bilatéraux	160,3	234,7	269,9	239,4
Engagements multilatéraux	272,0	288,0	197,8	368,3
Total bilatéral, multilatéral	432,3	522,7	467,7	607,7
dont APD	376,4	483,2	390,0	463,6
(subventions)	203,2	232,4	145,6	169,5
(prêts)	173,2	250,8	244,4	294,1

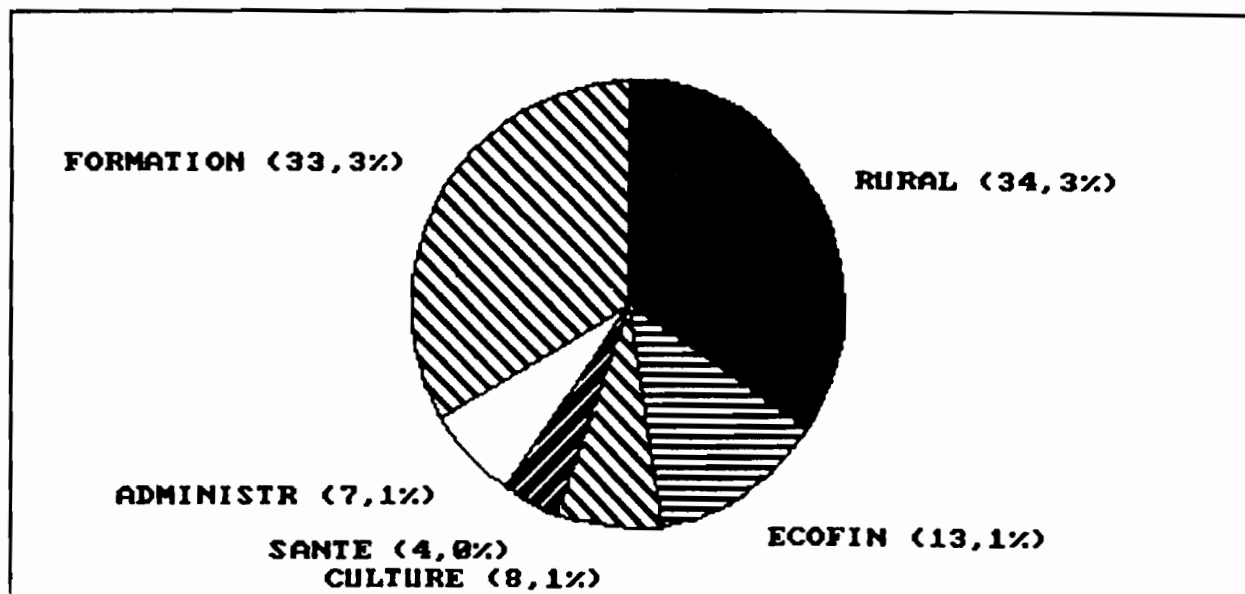
ASSISTANCE TECHNIQUE DIRECTE
1987-1991
(postes ouverts)

ANNEXE II

EFFECTIFS	1987	1988	1989	1990	1991
TECHNICIENS	35	43	53	58	59
Développement rural	19	26	32	35	29
Recherche	2	4	5	5	5
Economie et finances	7	5	8	10	13
Information, culture	2	3	3	3	3
Télécommunications	1	2	1	0	0
Santé	3	2	2	2	4
Jeunesse et sports	0	0	1	1	2
Administration	1	1	1	2	3
ENSEIGNANTS	27	30	32	38	40
Ministère Education	1	1	1	4	4
Perfectionnement linguistique	13	17	17	15	14
Université	6	6	7	7	11
Ecoles normales	0	0	0	4	4
Formation professionnelle	5	4	5	5	4
Etablissements culturels	2	2	2	3	3
TOTAL DES ASSISTANTS TECHNIQUES	62	73	85	96	99



ASSISTANCE TECHNIQUE 1991
Répartition sectorielle



ASSISTANCE TECHNIQUE TOTALE

1991

ORGANISMES DE TUTELLE et FINANCEMENT		Effectifs 1991
TECHNICIENS		205
Ministère Coopération et Développement	Titre IV AT directe	59
	Titre IV marchés	4
	PAC	7
Caisse Centrale de Coopération Economique		35
	Coopération militaire et sécurité	
Instituts de recherche	Militaires	15
	Sécurité (SCTIP)	3
Associations	ORSTOM	12
	CIRAD	1
Entreprises	Volontaires du progrès (AFVP)	18
	Volontaires Européens (VED)	6
	O.N.G.	25
	VSN entreprises	20
ENSEIGNANTS		81
Ministère Coopération et Développement	Titre IV AT directe	40
	Lycée Français	
	Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger	19
	Recrutements locaux	22
TOTAL DES ASSISTANTS TECHNIQUES		286

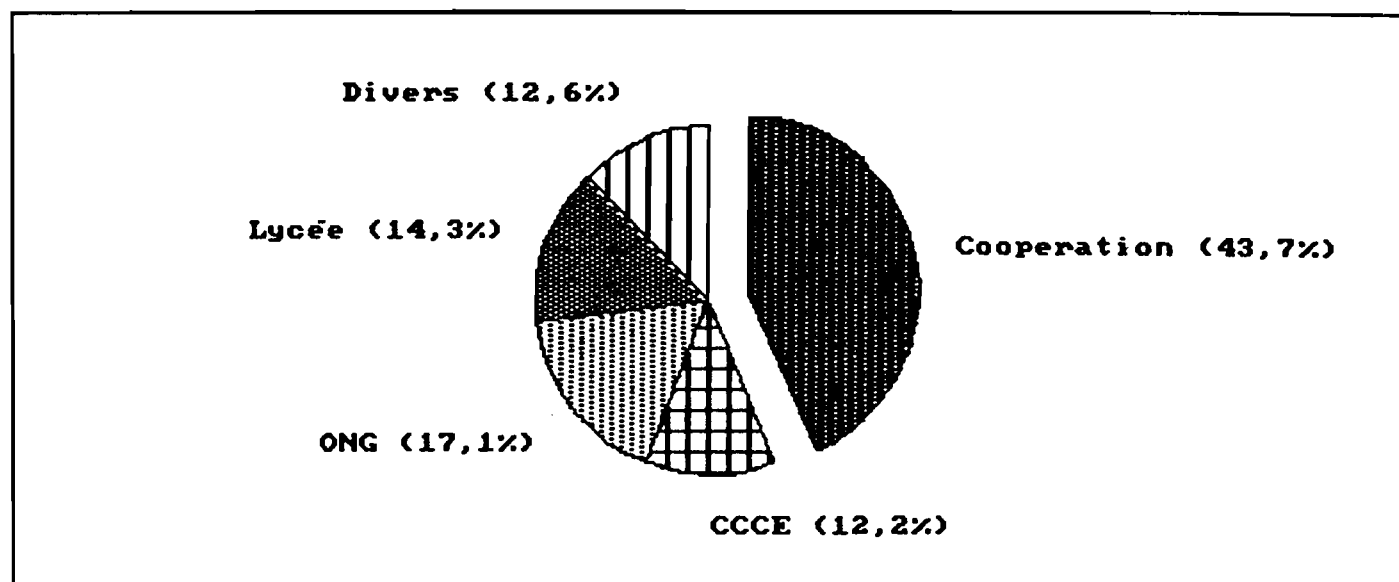
ASSISTANCE TECHNIQUE TOTALE 1991
Directe et indirecte (286)

TABLEAU DES BOURSIERS PAR DOMAINE D'ACTIVITE ET TYPE DE BOURSE
POUR 1991

DOMAINE D'ACTIVITE	STAGES FRANCE	ETUDES FRANCE	STAGES AFRIQUE	ETUDES AFRIQUE	TOTAL	COUT
Droit_Eco	3	3	3	9	18	554 100
Adm. Publ.	12	0	0	0	12	305 500
Finances	18	0	0	0	18	777 500
Just/Sûreté	19	0	0	0	19	1 332 000
Sciences	5	13	0	0	18	757 700
Agriculture	14	1	0	1	16	454 600
Santé	8	11	2	1	22	994 300
Sport	0	2	0	2	4	137 500
Communicat	0	0	0	1	1	53 800
Lettres	0	14	0	0	14	618 700
TOTAL	79	44	5	14	142	5 985 700